

Association de préfiguration Plateforme CHARTE

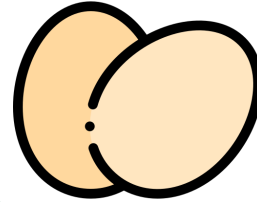
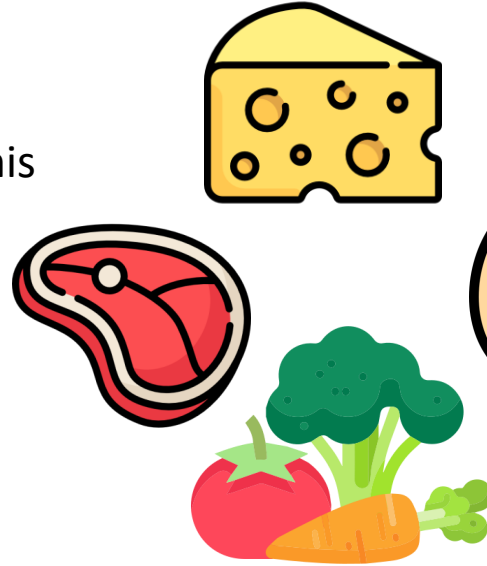
Critères généraux

QUALITE

- Produits de qualité et durable au sens de la loi EGALIM qui seront mis en avant dans le catalogue

OU

- Des viandes en priorité issues d'élevages en plein air (hors hiver)
- Des élevages garantissant une alimentation sans OGM
- A jour de la réglementation bien-être animal



- Prioritairement des produits aveyronnais
- Approvisionnement dans les départements limitrophes, notamment via le réseau APPRO si les producteurs aveyronnais ne peuvent pas satisfaire la demande.

ORIGINE

PRODUCTEURS/TRANSFORMATEURS

Seront référencés par ordre de priorité :

- Les producteurs-transformateurs
- Les transformateurs qui peuvent justifier que la matière première principale* provient à 100% de l'Aveyron.

Le référencement devra respecter la proportion de 80% de producteurs-transformateurs, 20% d'artisans, tant que les producteurs-transformateurs parviennent à fournir les volumes demandés. cf charte AGMPP12

*Définition matière première principale : (cf charte Fabriqué en Aveyron)

1. Ingrédient majeur = constitue plus de 50% des ingrédients d'un produit transformé, exprimé en poids total dans les ingrédients mis en œuvre.
2. Ingrédient caractéristique : tout ingrédient habituellement associé par le consommateur à la dénomination du produit transformé concerné et pour lequel, dans la plupart des cas, une indication quantitative est requise (ex : la tome pour l'aligot).
3. Pour la viande utilisée en tant qu'ingrédient dès lors qu'elle entre pour au moins 8% dans le poids total des ingrédients mis en œuvre .

PRODUCTEURS/GROUPEMENTS DE PRODUCTEURS/ACHETEURS-REVENDEURS

Seront référencés par ordre de priorité :

- Les producteurs individuels
- Les autres organisations de producteurs

Filière viande bovine



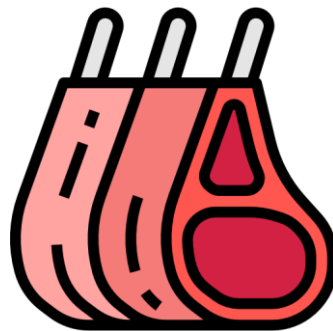
Produits de qualité et durable au sens de la loi
EGALIM présents sur le Département :

- Veau d'Aveyron et du Ségala 
- Génisse Fleur d'Aubrac 
- Bœuf Fermier d'Aubrac 
- Veau élevé sous la Mère 
- Gros bovin de boucherie 
- Gros bovin fermier 
- Bio  

OU

- Animaux nés, élevés et engraisés en Aveyron
- Qualité d'engraissement 2 ou 3 et qualité de carcasse U ou R
- Abattage de proximité en Aveyron ou dans les départements limitrophes

Filière viande de porc



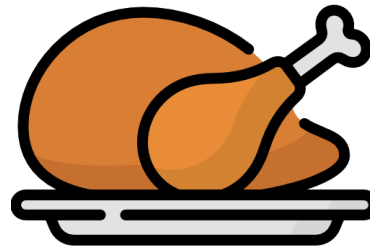
Produits de qualité et durable au sens de la loi EGALIM présents sur le Département :

- Porc d'Auvergne 
- Porc du Sud-Ouest 
- Bio 
- Porc Fermier 

OU

- Animaux nés, élevés, engraisés et transformés en Aveyron
- Période d'engraissement minimum de 9 semaines
- Animaux entre 90 Kg et 180 Kg vifs avant abattage
- Abattage de proximité en Aveyron ou dans les départements limitrophes

Filière volaille de chair



Produits de qualité et durable au sens de la loi
EGALIM présents sur le Département :

- Volaille fermière 
- Volaille bio 

OU

- Volailles de chair élevées en Aveyron en plein air pendant 12 semaines minimum
- Abattage de proximité en Aveyron ou dans les départements limitrophes dans un abattoir agréé CE
- Pour les volailles hors Aveyron :
 - Volailles label rouge ou bio   

Filière produits laitiers



Produits de qualité et durable au sens
de la loi EGALIM présents sur le
Département :

- Roquefort 
- Laguiole 
- Bleu des Causses 
- Tome fraîche de l'Aubrac 
- Bleu d'Auvergne 
- Rocamadour 
- Salers 
- Cantal 
- Pérail 
- Fromages et Lait Bio  
- Fromages fermiers

OU

- Lait et produits laitiers fabriqués en Aveyron, à partir de lait aveyronnais*.
- Animaux élevés en Aveyron

* Le lait peut provenir en partie des départements limitrophes pour le cas des organisations de producteurs.

Filière fruits et légumes et autres filières végétales



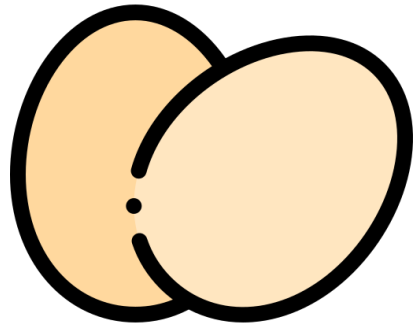
OU

Produits de qualité et durable au sens de
la loi EGALIM présents sur le Département :

- Fruits et légumes Bio  
- Fruits et légumes HVE
- Légumineuses Bio  
- Huiles, farines Bio  

- Fruits et légumes frais et de saison cultivés en Aveyron
- Légumineuses produites en Aveyron
- Huiles et farines fabriquées en Aveyron
- Complément de gammes avec les départements limitrophes en priorisant :
 1. Les produits Bio  
 2. Les produits SIQO
 3. Les produits HVE
- Les producteurs-transformateurs, les conserveries et légumeries qui transforment des fruits, légumes et productions végétales 100% aveyronnaises

Filière œufs



Œufs de qualité et durable au sens de la loi
EGALIM présents sur le Département :

- Œufs fermiers
- Œufs label rouge 
- Œufs bio  

OU

- Œufs frais de poules élevées en plein air en Aveyron
- Passage par un centre d'emballage pour le conditionnement

Filière viande ovine



Produits de qualité et durable au sens de la loi EGALIM
présents sur le Département :

- Agneau de l'Aveyron
- Agneau du Quercy
- Agneau Label rouge
- Agneau Laiton de l'Aveyron
- Agneau Fermier Pays d'Oc
- Agneau Fermier « Lou Paillol »
- Bio



OU

- Animaux nés et élevés en Aveyron
- Pour les agneaux, abattage avant 195 jours
- Les agneaux élevés sous la mère seront privilégiés